



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	43
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020_141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2020

Affichage : 07/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 juin 2020

Délibération N° 2020/141

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice
2019- Budget annexe de l'ANRU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14 qui régit ce budget, les résultats du compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2019 du budget annexe de l'Anru fait apparaître hors restes à réaliser les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 772 184.74 €

RECETTES : 997 409.22 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + 225 224.48 €.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 21 034 346.58 €

RECETTES : 15 830 057.89 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : - 5 204 288.69 €.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 4 009 100.20		- 1 195 188.49	-5 204 288.69
Fonctionnement	+ 226 603.51	-226 603.51	+ 225 224.48	+ 225 224.48
Total	- 3 782 496.69	- 226 603.51	- 969 964.01	- 4 979 064.21

COMPTE ADMINISTRATIF 2019	
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	- 1 195 188.49
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 4 009 100.20
TOTAL	- 5 204 288.69
RESTES A REALISER (DEPENSES)	5 000 000.00
RESTES A REALISER (RECETTES)	10 180 762.16
SOLDE DES RESTES A REALISER	+ 5 180 762.16
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT	- 23 526.53
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 225 224.48
RESULTAT REPORTE	0.00
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	+ 225 224.48

Le compte administratif 2019 du budget annexe de l'ANRU fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 225 224.48 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement avant reports 5 204 288.69 €.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2019 du budget annexe de l'Anru.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 001 «Déficit d'investissement reporté » le montant de : - 5 204 288.69 €.
- D'affecter le résultat constaté de la section de fonctionnement dans sa totalité au compte 1068 « autres réserves » pour 225 224.48 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget annexe de l'Anru.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020,

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2019 du budget annexe de l'ANRU et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **225 224.48 €** est affecté de la manière suivante :

- **Au compte 1068** « Autres réserves » en section d'investissement pour sa totalité 225 224.48 €

↳ Le déficit d'investissement constaté pour **5 204 288.69 €** est reporté :

▫ **Au compte 001** « Déficit d'investissement reporté » le montant de : **5 204 288.69 €.**

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser et qu'ils seront portés au Budget Primitif 2020.

VOTE

Par 41 voix pour, 8 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI